



Qualité de l'air extérieur : mobilisons-nous

NOVEMBRE 2019

—
SYNTHÈSE
—

Enjeux

La pollution de l'air, appelée aussi pollution atmosphérique, « reste préoccupante », selon le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre des politiques environnementales publié en 2019¹.

En France, mais également en Auvergne-Rhône-Alpes, la qualité de l'air constitue toujours un enjeu crucial avec de multiples impacts : environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux. Face à ces enjeux prégnants, le CESER s'est emparé de la question.



Contexte

En Auvergne-Rhône-Alpes, une amélioration de la qualité de l'air est observée, hormis pour l'ozone². Pourtant, la région reste touchée par la pollution atmosphérique. L'ensemble du territoire régional est concerné : les grandes agglomérations comme les zones rurales.

Les politiques publiques menées se révèlent insuffisantes au regard des enjeux économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux. Les auditions réalisées par le CESER ont montré que la prise de conscience des acteurs progresse, mais reste limitée. De plus, les comportements face à ce défi évoluent trop lentement. Il apparaît donc urgent d'agir.

Question

Le CESER a mené sa réflexion autour de la question suivante : comment rendre plus efficaces les messages sur la qualité de l'air extérieur et en améliorer l'appropriation (pouvoirs publics, monde économique, particuliers, monde associatif et éducatif...) pour faire évoluer la prise de conscience et changer les comportements ?

Démarche

Dans cette contribution, le CESER étudie la pollution atmosphérique régionale et ses impacts environnementaux, sanitaires et territoriaux. Des actions sont menées pour améliorer la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. Mais, le CESER cherche à identifier les représentants de la population et des acteurs économiques pour que les mesures adoptées en faveur de la qualité de l'air soient efficaces.



¹ COMMISSION EUROPÉENNE - *L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019. Rapport par pays : France*, Union européenne, 2019, p.20.

² Audition de Marie-Blanche PERSONNAZ, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, le 8 mars 2018.



Les préconisations du CESER

En préambule des préconisations, le CESER tient à rappeler l'importance de la cohérence et de l'exemplarité des acteurs publics sur les questions de qualité de l'air. Le message délivré ne doit pas être en contradiction avec la réalité du terrain.

Axe 1

Structurons



- 1** *Préconisation 1*
Intégrer la qualité de l'air dans chaque politique publique régionale



- 2** *Préconisation 2*
Engager un partenariat entre le Conseil régional et les organisations professionnelles



- 3** *Préconisation 3*
Mettre en place un espace unique de diffusion de l'information sur l'énergie, le climat et l'air

Axe 2

Informons et communiquons



4

Préconisation 4

Créer et diffuser un slogan unique



5

Préconisation 5

Mobiliser au quotidien tous les vecteurs d'information



6

Préconisation 6

Diffuser une communication spécifique en direction des automobilistes



7

Préconisation 7

Démultiplier les nudges en matière de mobilité

Axe 3

Adoptons des bonnes pratiques



8

Préconisation 8

Mettre un « totem » dans chaque établissement scolaire avec un capteur de pollution



9

Préconisation 9

Créer une plateforme des bonnes pratiques des collectivités et des acteurs économiques



10

Préconisation 10

Communiquer sur tous les supports d'information le tarif réduit, voire gratuit, des transports en commun lors des pics de pollution



En Auvergne-Rhône-Alpes, la qualité de l'air s'est améliorée, sauf pour l'ozone. Malgré cette tendance positive, les valeurs de la réglementation européenne ne sont pas toutes respectées, encore moins celles de l'OMS. La prise de conscience du phénomène de pollution de l'air progresse, en lien notamment avec la médiatisation lors des pics de pollution. Pourtant, elle reste encore insuffisante et l'étape supplémentaire du changement de comportement est difficilement franchie.

Le rapport « Les Français et l'environnement » de novembre 2018³ établit que les deux premières préoccupations des enquêtés en matière de pollution atmosphérique se cristallisent sur :

- la circulation routière
- l'industrie.

Ces préoccupations, comme celles des acteurs économiques, doivent être intégrées dans la construction de politiques publiques en faveur de la qualité de l'air. En effet, les conceptions et les logiques varient en fonction des individus, des territoires et des secteurs d'activité (mobilité, chauffage au bois, industrie, logement ou bien agriculture). Face à ces perceptions diverses, les actions en faveur de la qualité de l'air ne peuvent qu'être diversifiées.

Les multiples freins au changement de comportement obligent également à proposer des solutions adaptées à chaque cible visée par une politique publique comportementale.

Appuyant sur les différents déterminants, leviers et blocages, une combinaison des outils à disposition est à mettre en œuvre pour une réussite complète :

- Information et sensibilisation fondées sur un contenu spécifique, participatif et inclusif;
- Contrainte utilisée à bon escient et adaptable;
- Instruments d'infrastructure à développer dans un souci de protection de la qualité de l'air;
- Incitations financières suffisantes.

Pour améliorer la prise de conscience et favoriser les changements de comportement face à la pollution atmosphérique, la réponse se révèle alors à multiples facettes. Le CESER a formulé 10 préconisations dans ce sens.

Téléchargez la contribution sur ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20